



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N°1288 du 11 décembre 2007

### Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ EDITO	3
■ DISCUSSIONS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	
✓ COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE	4
✓ NOTE DE LA C.G.T. FONCTION PUBLIQUE	5
■ INTERSYNDICALES : LES RETRAITES MAL TRAITES	6-7
■ LES 3 ORGANISATIONS SYNDICALES INTERPELLENT LE MINISTRE M. BORLOO	8
■ TRACT : SALAIRE DE LA, DU SALARIE(E) QUALIFIE (E)	9-10
■ LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES, LES SERVICES DU M.E.D.A.D. PLEINEMENT CONCERNES	11-13
■ RESULTATS DES ELECTIONS DE LA FILIERE EXPLOITATION	14-17
■ MOTION C.L.A.S.	18
■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE C.C.P. POUR LES CONTRACTUELS ARTICLE 4 (CDD ET CDI)	19
■ COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.G.C.V. 9 ET 10 OCTOBRE	20-21
■ DECLARATION D'ANDRE MANDARD LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CORRESPONDANTS DU C.G.C.V. LE 25 NOVEMBRE 2007	22-23
■ M.A.C.I.F.	24



## AGENDA

**Lundi 10 décembre 2007 :**  
Commission Exécutive de l'U.G.F.F.

**Lundi 10 décembre 2007 :**  
D.G.P.A./O.S. sur arrêté de 1985

**Mardi 11 et Mercredi 12 décembre 2007 :**  
Conférence de l'U.G.F.F.

**Mercredi 12 décembre 2007**  
Réunion Confédérale sur la vie syndicale

**Lundi 17 décembre 2007**  
C.N.F.P.

**Mardi 18 décembre 2007 :**  
C.T.P.M.

**Mardi 18 décembre 2007**  
Bureau U.I.T.

**19 décembre 2007 :**  
Secrétariat Fédéral

**Mercredi 19 décembre 2007 :**  
Comité spécifique de suivi

**Jeudi 20 décembre 2007 :**  
Présentation du bilan social 2006

**Jeudi 20 décembre 2007 :**  
Avenir du C.G.C.V.



## INFOS BREVES



**Déclaration du 29 novembre 2007**  
**Grenelle de l'insertion :**  
**L'urgence du droit au travail**  
**pour toutes et tous**

Le Haut Commissaire aux Solidarités Actives, ambitionne de réduire la pauvreté de 30 % en 5 ans et a lancé la semaine dernière le « Grenelle de l'insertion ». Présente au lancement de ce Grenelle, la C.G.T. participera aux groupes de travail, avec une ambition : l'ouverture du champ de possibles, travailler tous pour vivre mieux



**Déclaration du 29 novembre 2007**  
**Le revenu salarial stagne depuis 30 ans**

L'INSEE vient de rendre publique son étude sur les salaires en France et le constat est sans appel, le revenu salarial stagne depuis 30 ans.  
La notion de revenu salarial correspond à l'ensemble des revenus perçus au cours d'une année donnée provenant directement d'une activité salariée et tient compte à la fois du salaire et de la durée de travail.



**Déclaration du 30 novembre 2007**  
**Sur le pouvoir d'achat,**  
**le compte n'y est pas !**

La question du pouvoir d'achat est la préoccupation principale des salariés. Le Président de la République n'a pas pris en compte ces impatiences. Les conflits dans les entreprises se multiplient.  
L'essentiel des mesures annoncées consiste à inviter les salariés à puiser dans leurs économies – en tout cas pour ceux qui en ont – dans leur compte épargne-temps, leur RTT et leurs heures supplémentaires pour améliorer l'ordinaire.

## Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

- Arrêté du 26 octobre 2007 portant ouverture au titre de l'année 2007 d'un recrutement sur concours dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et fixant le nombre de places offertes.
- Arrêté du 23 août 2007 relatif à l'agrément de l'Institut national de sécurité routière et de recherches pour la formation initiale des inspecteurs stagiaires du permis de conduire et de la sécurité routière.
- Arrêté du 22 octobre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture du concours interne et de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs de l'équipement (femmes et hommes) et fixant la date des épreuves écrites.
- Arrêté du 24 octobre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de techniciens supérieurs (femmes et hommes) et fixant la date des épreuves écrites.
- Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code (rectificatif).
- Décision du 5 octobre 2007 modifiant la décision du 26 juillet 2006 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
- Arrêté du 26 octobre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours interne et externe pour le recrutement de contrôleurs des transports terrestres et de l'examen d'aptitude technique spécial pour l'admission aux emplois réservés de contrôleur des transports terrestres du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (femmes et hommes).
- Arrêté du 15 novembre 2007 fixant le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2007.
- Arrêté du 16 novembre 2007 autorisant au titre de l'année 2007 et fixant la date des épreuves écrites des concours externe et interne communs aux services déconcentrés de la région Ile-de-France et aux services de l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables pour le recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat.
- Avis de concours pour le recrutement externe et interne d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat commun aux services déconcentrés de la région Ile-de-France et aux services de l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.



## Provocations

Depuis trop de mois déjà, on entend dans la bouche de responsables politiques de haut niveau, des propos qui pourraient passer de la part d'un chef de rayon de l'entreprise UMP, mais qui apparaissent de plus en plus provocatrices envers des pans entiers de la nation française. Hissés et bien arrimés sur les épaules des plus riches et puissants de cette planète, certains croient pouvoir se permettre de tout oser, tout prétendre déconstruire, tout claironner. Chanteclair ne fait pas plus lever le soleil, qu'il ne l'en empêche, ne le retarde ou ne l'avance ! Mais il réveille tout le monde et en dérange beaucoup !

Ainsi on a eu l'occasion de subir le discours sur la *lettre de Guy Moquet*, dont il ne faudrait retenir que l'amour de la famille et de la Patrie et que les enseignants seront tenus de « lire » à leurs élèves. (de quoi je me mêle ?) Tout le monde aura compris que c'était la noblesse et le courage de l'engagement de ce militant contre le régime de Vichy, dans le contexte de l'occupation, de la collaboration à la barbarie nazie qui était un comportement d'exception. La CGT sur le site de Nantes n'a pas attendu l'élection d'un petit président pour adhérer à « l'Amicale du souvenir des martyres de Châteaubriant ». S'il vivait aujourd'hui, aucun doute que Guy Moquet serait à côté des agents grévistes des régimes spéciaux pour combattre les projets de Sarkozy.

On a été frappé par l'argumentation de luxe, qu'est le « *souci d'équité* » qui justifie la suppression des régimes spéciaux, le tout accompagné d'un matraquage idéologique réactionnaire sans précédent des medias à la botte. Des régimes spéciaux de retraite ont été créés en leur temps pour compenser la pénibilité du travail, comme des conventions collectives l'ont été pour répondre à des particularités de certaines branches d'activité. Ce sont des avantages acquis générateurs d'inéquités ? Certainement pas ! Ce sont des règles qui témoignent de l'histoire des luttes dans un domaine d'activité, qui font foi dans un état de droit et que respectent et négocient des partenaires sociaux. Guidé par une « équité » où la situation la plus « équitable » est toujours celle du plus mal loti, l'ensemble des salariés plongera immanquablement ! La mauvaise foi de cet argument de l'« équité » est un trait d'humour ravageur, ravageur de statuts, de conventions collectives, de codé du travail, de fonction publique (remarquons que le terme *égalité* ne fait pas recette et est avantageusement remplacé dans l'humour présidentiel par *équité*).

Mardi 20 novembre 2007, de nombreux agents de la Fonction Publique, étaient admiratifs en contemplant le monde merveilleux où l'équité présidentielle s'épanouit, le yacht de Bolloré, le lac du New Hampshire avec son collègue et ami Bush, son salaire qui vient de gagner 170%, le bouclier fiscal qui allège le fardeau fiscal des riches, si dur à supporter par les temps de misère que leur font supporter les SDF, chômeurs, smicards et autres éléments démobilisateurs. Sur une banderole, on pouvait lire ce

message d'encouragement : « Sarkozy : salaire + 170% soit 250000 euros par an . *Travaillons plus pour qu'il gagne plus !* »

Enfin, on a du supporter le discours plagiat de Maurice Thorez, à propos de la grève des cheminots : « *il faut savoir arrêter une grève* ». Il est important que chacun perçoive bien le message. C'est aussi de l'humour ! En effet, c'était en 1936. Le Front Populaire, si cher à la mémoire de Sarkozy, soyez-en sûrs, venait d'arriver au pouvoir. Il ne se montrait pas convaincu de la nécessité d'améliorer immédiatement le sort des masses laborieuses et subit du coup une vague de grèves importantes et durablement bloquantes pour l'ensemble des activités françaises. Le 7 juin 1936, elles se soldent par les accords de Matignon et les grévistes obtiennent les **premiers congés payés, la semaine de 40h et la possibilité d'élire des délégués du personnel**. Ils ont continué cependant la grève et Maurice Thorez, déclarant qu'on ne peut pas tout vouloir tout de suite, a énoncé la phrase que reprend le petit président d'aujourd'hui. Et pourquoi c'est de l'humour, ça hein ? Parce qu'à l'époque par la grève, les salariés ont obtenu l'essentiel de ce dont nous profitons actuellement. Aujourd'hui *les cheminots essaient eux de ne pas perdre certains « avantages acquis » concernant leur système de retraite* et c'est Sarkozy qui leur demande de reprendre le travail, avec les mêmes mots que Thorez, en leur précisant d'avance qu'ils les ont déjà perdus ces avantages et que la négociation portera sur autre chose. C'est hilarant, non ?

Et vous avez eu combien d'augmentation cette année, à propos ? Faites pas la gueule, il faut savoir rire de tout.

Etes-vous bien sûrs braves gens qu'on ne se moque pas de vous quelque part ? La CGT, essaie de résister à cet humour dévastateur et de construire autre chose que de la division, de la jalousie, voire de la haine entre les salariés. Rien n'est jamais définitivement acquis, **ni perdu**... Chacun, en l'aidant à remplir son contrat permettra à tout le monde d'y trouver son compte.

**Christian THOME**

*Ingénieur des travaux publics de l'Etat  
Syndicat CGT du Laboratoire central des ponts et  
chaussées - Nantes*



---

## Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

La réussite de la grève et des manifestations du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à réviser sa copie et à accepter le principe d'une négociation portant sur les salaires et rémunérations dans la Fonction publique. Cela tranche avec la déclaration unilatérale du Ministre le 26 octobre dernier.

Lors de la réunion du 3 décembre 2007, Eric WOERTH a procédé à différentes annonces :

- ouverture de négociations sur ce thème dès le 17 décembre,
- acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement,
- acceptation du principe d'une négociation annuelle sur les salaires dans la fonction publique avec une première réunion au printemps 2008 pour les rémunérations 2009.

Par ailleurs, le Ministre convient de la nécessité, dans le cadre de mesures générales, d'augmenter la valeur du point d'indice.

Les organisations syndicales signataires prennent acte de ces annonces mais entendent maintenir la pression pour obtenir dès le 17 décembre, des réponses sur les points suivants :

- maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales, passant par la revalorisation du point d'indice, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;
- prise en compte du passif des années antérieures ;
- reconstruction et revalorisation de la grille indiciaire.

S'agissant des heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales signataires rappellent leur volonté de les traiter en dehors du sujet « pouvoir d'achat ».

Enfin, la question de l'emploi public reste, pour elles, pleinement d'actualité.

Les organisations signataires apprécieront les réponses ou l'absence de réponses et arrêteront le principe d'une nouvelle rencontre intersyndicale à l'issue de cette première réunion de négociation.

*Le 3 décembre 2007*



## NOTE AUX ORGANISATIONS

Ce lundi matin, il s'est confirmé que la puissante mobilisation unitaire du 20 novembre a contraint le gouvernement à ouvrir des négociations sur les salaires, ce qu'il refusait jusqu'à présent.

Eric WOERTH, au cours de cette réunion, a annoncé des dispositions de trois types :

- le maintien du pouvoir d'achat, avec la valeur du point d'indice « au coeur des discussions ». Par ailleurs, il reconnaît « l'écrasement » de la grille et n'exclut plus d'en discuter.
- la progression du pouvoir d'achat, via le paiement des heures supplémentaires accumulées et la revalorisation de leurs taux, la monétisation des comptes épargne temps (CET), l'intéressement individuel des agents, la promotion interne et les politiques sociales
- le principe d'une négociation annuelle sur les salaires des fonctionnaires. Dans ce cadre, le premier rendez vous aurait lieu au printemps 2008 (pour être en phase avec la préparation du budget) pour l'évolution des traitements de 2009.

Pour la CGT, l'augmentation de la valeur du point est l'élément majeur à discuter en priorité et en urgence, ainsi que la réévaluation de la grille indiciaire.

Le « travailler plus pour gagner plus » par l'accroissement des heures supplémentaires ou par la « monétisation » des jours sur les CET sont des mesures discriminatoires et qui, en aucun cas, ne sont constitutif d'un gain de pouvoir d'achat pour tous les agents.

La CGT revendique toujours la revalorisation des heures supplémentaires et le paiement intégral de celles déjà effectuées. A contrario de ce que propose le ministre, pour la CGT, les négociations ne peuvent se dérouler séparément dans les trois versants de la fonction publique.

Sur la question de l'intéressement aux résultats, la CGT refuse cette idée, considérant cette mesure contraire aux valeurs de la fonction publique, d'autant que le ministre finance son projet sur le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Concernant la promotion interne, elle ne peut en aucun cas être assimilée à la progression du pouvoir d'achat et doit faire l'objet de négociations distinctes à part entière.

En matière de politique sociale, la CGT considère que celle-ci ne répond pas aux besoins des agents.

Si le ministre annonce une négociation au printemps 2008 pour les salaires de 2009, la CGT reste vigilante et exige de véritables négociations.

Pour la CGT, 2008 ne peut être une année *blanche*, et le contentieux (2000/2006) représentant près de 7%, ne peut être passé aux pertes et profits.

### **La première séance de négociation se tiendra le 17 décembre.**

L'intersyndicale réunie ce jour affiche sa volonté de maintenir la pression dans son communiqué que vous trouverez en pièce jointe. Cependant, pour la CGT, les organisations ne sauraient, à elles seules, maintenir la pression ; mais c'est bien à l'ensemble des personnels de peser sur les négociations à venir.

Il importe dans ce laps de temps d'informer, d'organiser des AG, de distribuer le matériel qui vous parviendra dans les prochains jours, et vous permettra d'aller au débat dans nos organisations, ainsi qu'avec les personnels.

La recherche de l'unité la plus large à tous les niveaux doit être poursuivie.

Les organisations syndicales ont prévu de se revoir à l'issue de la rencontre du 17 décembre pour apprécier les éventuelles avancées, et décider ensemble des suites d'actions.

Pour la CGT, comme pour d'autres fédérations, les perspectives de construction d'une nouvelle journée d'action en janvier sont envisageables.

**Montreuil, le 3 décembre 2007**



# LES RETRAITÉS MALTRAITÉS

Les 13 millions de retraités français peuvent être en colère.

Beaucoup d'entre eux ignorent que les pouvoirs publics leur réservent une réduction de 0,5% de l'augmentation de leur pension du régime général ou de la Fonction Publique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Comment peut-on en arriver à un tel calcul ? C'est tout simple du point de vue du gouvernement.

La hausse moyenne des prix (hors tabac) en 2007 a été fixée à 1,3% dans le rapport annexé au projet de budget 2008. A partir de ce choix politique on nous explique que les retraités ont été trop gâtés en 2007 : +1,8% de revalorisation des retraites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 contre une inflation attendue à 1,3% fin décembre = 0,5% de « trop perçu ». Il reste à reprendre cette somme en 2008 à partir d'une inflation prévue à 1,6% soit  $1,6 - 0,5 = 1,1$  ! Et voilà, le tour est joué, les 13 millions de retraités sont priés de se satisfaire d'une revalorisation réduite de 0,5%.

Il s'agit d'une véritable provocation lorsqu'on sait, grâce aux études des statisticiens que les dépenses contraintes représentent plus de la moitié des dépenses des retraités et que les pensions perdent chaque année 0,3% de pouvoir d'achat entre 1994 et 2004 selon les calculs d'*Alternatives Economiques* (novembre 2007).

D'autre part, l'inflation retenue est déjà largement dépassée sur de nombreux postes de dépenses particulièrement significatifs pour les retraités (variation sept 2006/septembre 2007 selon l'INSEE) : pain et céréales (+1,3%), viande (+2,0%), fruits (+7,4%), loyers (+3,3%), entretien et réparations courantes (+4,0%), eau et autres services (+4,3%), services postaux (+2,8%), journaux et périodiques (+2,0%)...

Il convient d'y ajouter, comme pour les autres citoyens, la hausse des dépenses de santé directes (divers forfaits, dépassements d'honoraires ou nouvelles franchises médicales), la hausse des cotisations des complémentaires santé, la hausse des dépenses d'énergie...

Pourtant, les retraités ne sont pas qu'un coût ! Ils sont des acteurs économiques à part entière de notre société : santé, aide à la personne, loisirs... D'autre part, ils sont des piliers incontournables de l'aide aux ascendants, aux enfants et petits-enfants et les acteurs essentiels, par leurs activités bénévoles, dans des milliers d'associations. Ils sont créateurs de liens sociaux comme ils restent créateurs de richesses.

Les 13 millions de retraités de notre pays ont eux aussi entendu quelques promesses ou lu les lettres de mission adressées aux ministres : « Vous engagerez... une réflexion sur notre appareil statistique, notamment l'indice des prix..., pour que les statistiques utilisées par le gouvernement pour définir sa politique présentent toutes les garanties et reflètent réellement la réalité vécue par les Français » ou bien encore « (vous examinerez) les conditions dans lesquelles les petites retraites et les pensions de réversion, devront être revalorisées pour mettre un terme à l'érosion du pouvoir d'achat subie par certains retraités ».

Nous ajouterons que c'est l'ensemble des retraités qui subit une érosion du pouvoir d'achat en raison de l'évolution du coût de la vie. Cette évolution des prix en 2007 sera différente de l'estimation officielle faite cet été : de nombreuses augmentations de prix sont intervenues au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2007.

Nous demandons que l'augmentation des pensions pour 2008 soit revue à la hausse pour tenir compte de ces faits.

Comme la loi a prévu expressément une conférence sur la « revalorisation des pensions de vieillesse » avant la fin de cette année, c'est le lieu idéal de dialogue entre les partenaires sociaux et l'Etat. Nous entendons démontrer la nocivité du mécanisme retenu par le législateur pour revaloriser toutes les pensions, et exiger une correction de ce taux de revalorisation dès 2008 afin d'honorer l'engagement de garantir le pouvoir d'achat des retraites, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Paris, le 22 novembre 2007

Michel DEVACHT  
*Secrétaire général UCR CFDT*

Roland DUBEL  
*Président UNAR-CFTC*

Marc BADER  
*Président UNIR-CFE-CGC*

Françoise VAGNER  
*Secrétaire générale UCR-CGT*

Benoît JAYEZ  
*Secrétaire général adjoint UCR-FO*

Jacques MAURICE  
*Secrétaire général FGR FP*



La Défense le 6 décembre 2007  
Monsieur le Ministre  
de l'Écologie du Développement  
et de l'Aménagement Durables  
244, Boulevard St Germain  
75007 PARIS

Aujourd'hui les fédérations syndicales Cfdt, CGT et FO ont pris la décision de quitter la réunion du 6 décembre 2007 sur la notation et l'évaluation et de ne plus participer aux réunions des groupes d'échanges. Elles décident de ne plus participer à toutes réunions sur la gestion des ressources humaines (CNFP...) de l'ex ministère de l'Équipement.

Elles demandent une réunion sous l'égide du conseiller social et de la directrice générale des personnels pour connaître la politique d'ensemble de la gestion des ressources humaines sur la totalité du périmètre du MEDAD.

Elles dénoncent les méthodes et pratiques de l'administration comme la mise en œuvre du dispositif de réforme de la notation et de l'évaluation avant même la parution des textes sans concertation réelle avec les partenaires sociaux.

Elles demandent l'abandon des projets de textes relatifs à la gestion des ressources humaines sur le périmètre de l'ex ministère de l'Équipement

*Hubert LEBRETON*

**signé**

C.F.D.T.

*Jean Marie RECH*

**signé**

C.G.T.

*Jean HEDOU*

**signé**

F.O.

Ce courrier ne concerne que les réunions et/ou  
Groupes d'Echanges relatifs à la G.R.H.



## **La Révision générale des politiques publiques « RGPP », les services du MEDAD pleinement concernés**

### **De quoi s'agit-il ?**

La Révision générale des Politiques Publiques (RGPP) a été une des premières mesures de la présidence Sarkozy.

L'objectif clairement affiché se situe dans le cadre de choix politiques qui se sont traduits par le paquet fiscal de juillet de 13,8 milliards d'euros qui bénéficient principalement aux grandes fortunes.

Pour équilibrer le budget de l'Etat, réduire la dette et les déficits publics, répondre aux exigences européennes et aux engagements pris auprès de Bruxelles, le président et son gouvernement veulent tailler brutalement dans les dépenses publiques.

Le ministre du budget, des Comptes publics et de la Fonction publique dans son discours de présentation de la RGPP du 10 juillet 2007 veut s'inspirer et vante « le modèle de réussite du Canada ».

Dans ce pays, en 4 ans, les crédits des ministères ont été diminués de 5 à 40% et les effectifs de 16%.

De nombreux secteurs des transports ont été privatisés ainsi les chemins de fer ou le contrôle aérien.

Depuis le 10 juillet, des équipes d'audit, émanant des inspections générales mais aussi de cabinets privés, travaillent dans le secret pour déterminer les missions qui resteront dans le champ de l'Etat ou seront transférées aux collectivités locales et celles qui seront « externalisées ».

Le scénario est bâti autour du questionnement suivant :

- que faisons-nous ?**
- Quels sont les besoins et attentes collectives ?**
- Faut-il continuer à faire de la sorte ?**
- Qui doit le faire ?**
- Qui doit payer ?**
- Comment faire mieux et moins cher ?**
- Quel doit être le scénario de transformation ?**

**Les missions d'audit portent sur les champs ministériels ainsi celui du MEDAD. Ils portent aussi sur des politiques interministérielles telles la « ville et le logement ».**

**Des « chantiers interministériels » sont engagés dans 4 domaines qui concernent l'ensemble des administrations:**

- la simplification des procédures,
- la réforme territoriale de l'Etat,
- la gestion des ressources humaines,
- les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

**Au plan central, un « conseil de modernisation de politiques publiques » placé auprès de la présidence doit trancher le 12 décembre avec de premières esquisses. Le programme sera adopté officiellement en mai 2008.**

### **Missions publiques et garanties statutaires à l'encan !**

Les premiers travaux des équipes d'audit dont il est fait état dans la presse donne le ton : il s'agirait **d'abandon de missions** comme les permis de construire (5000 emplois à la clé ?), de mise en place d'agences (les DIRE ?), etc...

Les services départementaux dépossédés d'une bonne partie de leurs missions seraient réorganisés autour du préfet dans un cadre départemental comme le Lot, mais il est possible que cela se fasse à un niveau interdépartemental voire régional. Des fusions de services de l'Etat sont expérimentées par exemple entre les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

**Sur le plan des statuts**, le discours de Sarkozy du 19 septembre 2007, à l'Ira de Nantes, indique clairement la voie poursuivie : il s'agit de s'attaquer au statut des fonctionnaires lui-même en proposant le choix aux nouveaux entrants entre un contrat de droit privé et le statut de la fonction publique. Les corps devraient laisser la place à une gestion des emplois et des métiers avec des carrières et des rémunérations individualisées. L'exemple de France- Télécom renseigne sur la méthode mais nous savons qu'elle n'a rien rapporté de bon aux agents qui seront bientôt majoritairement des contractuels de droit privé !

Même la garantie de l'emploi est visée, ainsi Sarkozy propose de négocier les départs avec un « pécule » !

### **Après les rapports et les expérimentations, une volonté de mise en oeuvre au nom de la « rupture » !**

La RGPP reprend les thèses ultra-libérales du rapport Picq. Elle s'inscrit aussi dans les orientations européennes définies avec la directive services (précédemment appelée Bolkenstein) qui vise à développer la concurrence dans le champ des services.

Toutes les missions rentables devraient revenir au secteur privé, l'Etat gardant des services de pilotages des politiques publiques et de contrôle.

Cette politique concerne l'Etat mais aussi les collectivités locales et la santé.

Pour les collectivités locales, un pré- rapport Lambert (ancien ministre des finances et un des parrains de la LOLF) a été rendu public. Il propose une nouvelle répartition des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales en fonction des politiques de réduction d'emplois. Pour les collectivités locales aussi, le non- remplacement d'un fonctionnaire sur 2 est mis en perspective.

Il s'agit ainsi d'une même politique qui vise à laisser la place à la privatisation de services et à la logique du profit.

## **Défendons notre service public!**

Nous devons exiger la transparence des procédures en cours. Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les missions publiques doivent faire l'objet d'un débat public.

Ainsi les équipes d'audits concernant le MEDAD ont rendu leur premier rapport. Nous devons exiger que ces documents soient communiqués aux organisations syndicales et rendus publics.

-Quelles réponses apportent-ils aux demandes des citoyens de services publics de qualité ?

-Comment le droit au logement est-il assuré dans notre pays ? Quelle politique de la ville ? Quel rôle dans ce cadre pour les DDE ?

-Comment le droit au transport est mis en œuvre alors que par exemple les tarifs autoroutiers ont augmenté ces dernières années bien plus que l'inflation ?

-Quelle politique d'environnement après le Grenelle, notamment en ce qui concerne les économies d'énergie dans le bâtiment, les transports et la promotion de nouveaux modes de transports moins polluants tel le transport ferroviaire, les voies d'eau, ... ?

-Quel aménagement durable du territoire permettant à chacun de vivre et de travailler dans la région de son choix ?

Les choix qui seront faits en matière de RGPP seront déterminants à la fois pour ce qui relève du rôle de l'Etat mais aussi de celui des collectivités territoriales dont l'action est complémentaire.

Ces questions concernent tous les citoyens. Il ne s'agit pas en effet de luttes corporatistes pour défendre des situations d'ailleurs bien souvent insatisfaisantes mais d'une action résolue pour faire vivre des services publics modernes au service du droit des citoyens et de l'intérêt général.

Il nous revient d'agir avec les usagers pour maintenir et développer des services qui sont au cœur de préoccupations très concrètes de la population.

La question de l'emploi public et des garanties statutaires des fonctionnaires est étroitement liée aux missions. Les savoirs faire et les compétences techniques de notre ministère sont au cœur des enjeux de reconquête de services publics pour des administrations techniques qui permettent réellement d'éclairer et de mettre en œuvre les choix des collectivités publiques.

Le statut des fonctionnaires, c'est un haut niveau de garanties pour l'agent mais c'est aussi une assurance pour les usagers d'avoir une administration au service de tous et indépendante des pressions politiques comme de celles des grands groupes multinationaux.

**Résultats des élections du 8 novembre 2007**  
**CAP des corps d'exploitation**  
*(analyse SNPTTE)*

**LA CGT CONTINUE DE PROGRESSER :**  
**+1.13% SUR L'ENSEMBLE DE NOS CATEGORIES**

En 2004 nous battions déjà un record, en 2008 cela se confirme.

	inscrits	votants	exprimés	CGT		FO		CFDT	
CAP locales AE/CEE RBA	24663	18579	17348	12823	73,92%	3086	17,79%	961	5,54%
CAP Centrale Tous Domaines	5751	4094	3973	1587	39,94%	1655	41,66%	472	11,88%
CAP centrale AE/CEE VN/PM	3181	2318	2208	1004	45,47%	533	24,14%	599	27,13%
TOTAL	33595	24991	23529	15414	65,51%	5274	22,41%	2032	8,64%
2004	36762	30567	28911	<b>18613</b>	<b>64.38%</b>	6697	23.16%	2339	8.09%

Néanmoins cette victoire est essentiellement due à la forte poussée chez les AE/ CEE RBA (+2.36%), en effet chez les contrôleurs il y a un léger tassement à la CAP Centrale tous domaines (-0.63%) et chez les AE/CEE VNPM (-2.29%).

Au niveau des VN/PM, il apparaît que la CFDT fait de bons résultats au détriment de la CGT et de FO surtout au niveau de la Commission préparatoire CTRL AIFMP.

Dans le contexte actuel, ce résultat général est d'autant plus méritoire que la CGT dans son positionnement contre la loi du 13 août 2004 n'a jamais fait de concessions.

C'est peut être ce que nous payons auprès des CTRL qui sont la cible privilégiée du management du ministère, et à ce jour la catégorie la plus touchée par la mobilité et les changements de mission suite aux transferts.

Concernant les VN/PM, la CFDT fortement implantée dans quelques gros services a certainement concentré sa campagne sur ceux ci Ce qui dans l'ensemble fait ressortir des chiffres qui ne représentent certainement pas sa véritable place sur l'ensemble des services, elle reste tout de même largement minoritaire avec 8.64% de représentativité

**CAP Centrale CTRL tous domaines**

	inscrits	votants	exprimés	<b>CGT</b>	FO	CFDT	CFTC	SUP Eq	UNSA
2004	6032	4885 80.98%	4774 97.73%	1937 40.57%	1908 39.97%	492 10.31%	79 1.65%	165 3.46%	193 4.04%
2007	5751	4094 84.40%	3973 97.04%	<b>1587</b> <b>39.94%</b>	1655 41.66%	472 11.88%	83 2.09%	176 4.43%	
	-281	-791	-801	<b>-350</b> <b>-0.63%</b>	-253 +1.69%	-20 +1.57%	+4 +0.43%	+11 +0.97%	-4.04%

Les 350 voix en moins représentent 18,06% des voix de 2004, c'est à comparer vis à vis du nombre d'exprimés qui a diminué de 801 voix.

Ce non vote des CTRL a certainement pesé lourd pour les organisations largement représentatives malgré tout la baisse de 0.63% reste minime mais malheureusement nous fait passer derrière FO et nous fait perdre un siège au bénéfice de FO

La CGT payent au niveau de cette CAP la forte baisse de ses résultats au niveau AIFMP mais aussi de la difficulté que nous avons eu à établir des listes dans tous les services AIT. La non présence de listes CGT locales explique en partie cette baisse, en effet les agents votent majoritairement pour les mêmes syndicats en local et en central.

Les voix de l'UNSA non présente en 2007 n'ont aucunement bénéficié à la CGT, Cela n'est pas une surprise vu le positionnement de ce syndicat d'accompagnement à la solde de l'administration.

### **CAP Locales CTRL AIT**

	inscrits	votants	exprimés	<b>CGT</b>	FO	CFDT	UNSA	SUP Eq	STC
2004	5206	4301 82.61%	4127 95.95%	1834 44.44%	1795 43.48%	326 7.89%	82 1.99%	86 2.08%	5 0.12%
2007	4393	3350 76.26%	3140 93.73%	<b>1344.5</b> <b>42.82%</b>	1432.5 45.62%	276 8.79%	27 0.86%	46 1.46%	14 0.45%
	-813	-951 -6.35%	-987 -2.22%	<b>-489.5</b> <b>-1.62%</b>	-362.5 +2.14%	-50 +0.9%	-55 -1.13%	-40 -0.62%	+9 +0.33%

Les 813 inscrits en moins, la baisse de 6,35% de votants et de 2,22% d'exprimés se traduit par une baisse de voix pour l'ensemble des OS sauf le syndicat corse.

Cette baisse a été la plus forte pour la CGT, ce qui s'explique par :

En 2004 nous étions l'organisation la plus représentative

En 2007 dans beaucoup de départements nous n'avions pas de listes (31 départements ou services) et des listes incomplètes dans d'autres

7 départements auront un deuxième tour dont 5 où la CGT était en tête en 2004

Le manque de prise en compte de ces élections, la non activité CTRL dans certaines sections se traduisent par ces résultats

Il est vrai que dans ce contexte, les CTRL eux même n'ont guère participés à l'activité syndicale et les militants ont été absorbés par une multitude de problèmes, réunions liées à la mise en place des transferts. L'établissement de liste a été pour certains impossible mais dans de nombreux cas c'est avant tout du à de la négligence vis à vis à du corps des CTRL.

Nous n'avons pas su réellement prendre en compte les spécificités de ce corps et particulièrement pour les CTRL restés en DDE qui représentent une grande partie des effectifs.

Néanmoins la CGT reste la deuxième organisation syndicale à 2,80 points de FO. les deux organisations représentent à elles seule 88.44%.

La CGT reste dans de nombreux départements la seule organisation présente.

## Commission Préparatoire CTRL AIFMP

	Inscrits	Votants	Exprimés	CGT		FO		CFDT	
2004	495	395	357	138	38.60%	178	49.86%	41	11.48%
2005	479	372	365	<b>112</b>	<b>30.68%</b>	179	49.04%	74	20.27%
	-16	-23	+8	<b>-22</b>	<b>-7.97%</b>	+1	-0.82%	+33	+8.79%

Sur ce domaine, il est évident que la CGT est en large recul au niveau du pourcentage et de fait perd un siège au profit de la CFDT qui intègre cette commission.

Les 22 voix en moins représentent 15.94% des voix de 2004, la CGT perd plus de voix que la baisse des inscrits.

Ce chiffre représente à une voix près la baisse des votants par contre la CFDT en fait 10 de plus.

Il faut noter que de nombreux agents votants par correspondance n'ont pas eu le bulletin CGT et que dans certains services les listes CGT n'étaient pas disponibles au début du scrutin.

Cela a certainement eu une incidence mais n'explique pas totalement ce recul.

La forte poussée de la CFDT c'est bel et bien faite au détriment de la CGT, et pourtant au court de des derniers mandats la CFDT ne siégeait pas à cette Commission., c'était FO qui était majoritaire. La CGT paye plein pot des décisions qu'elle n'a pas partagées.

Au vu des résultats par service il apparaît que la CGT est en net recul sur 3 services, SN Seine, SN Nord pas de Calais et SN Strasbourg. Dans ces services la baisse du nombre de votants se porte quasi exclusivement sur la CGT.

Dans l'avenir, avec les transferts en perspective l'affaiblissement de la CGT risque de peser lourdement pour les CTRL de ce domaine.

## CAP Locales AE/CEE RBA

	inscrits	votants	exprimés	CGT	FO	CFDT	UNSA	SUP Eq	autres
2004	27235	22987	21591	15460	4117	1189	318	322	185
		84.40%	93.93%	71.60%	19.07%	5.51%	1.47%	1.49%	0.86%
2007	24663	18579	17348	<b>12823</b>	3086	961	245	144	89
		75.33%	93.37%	<b>73.92%</b>	17.79%	5.54%	1.41%	0.83%	0.51%
	-2572	-44081	-4243	<b>-2637</b>	-1031	-228	-73	-178	-96
		-9.07%	-0.56%	<b>+2.32%</b>	-1.28%	+0.03%	-0.06%	-0.66%	-0.34%

Si le nombre de votants a baissé de 9,07% avec 75,33% de votants ces élections restent largement représentatives. Rien que cela c'est déjà une victoire.

La deuxième satisfaction est que la CGT déjà largement majoritaire progresse encore de 2,32% pour atteindre 73.92%. La CGT confirme largement sa première place alors que beaucoup espéraient, dans cette tourmente un affaiblissement significatif de notre représentativité. Les agents ont exprimés tout le contraire.

La CGT obtient 317 sièges sur 412 à pouvoir soit 76.91% des sièges contre 73.88% en 2004.

Dans 6 départements il y aura un deuxième tour car moins de 50% des agents ont voté. La Haute Vienne va revoter car aucune liste été présente.

Trois départements n'avaient pas de liste CGT

Ces résultats amplifient encore plus le rôle et la place de la CGT pour ces catégories de personnel.

Dans le contexte actuel des transferts c'est une victoire à double titre, envers le ministère mais aussi envers les Conseils Généraux et cela va peser fortement.

Cela va nous servir ces prochains mois dans les négociations auprès des CG concernant entre autre le devenir de nos droits syndicaux.

C'est aussi un bon tremplin pour les élections FPT de 2008 et doit nous permettre en toute légitimité d'être présent et en bonne place sur les listes CGT.

Dans les DIR, là aussi l'action menée au printemps 2007 et la représentativité de la CGT doit mettre notre ministère dans l'embarras et doit nous encourager à poursuivre l'action pour faire aboutir nos revendications

### ***CAP Centrale AE/CEE VN/PM***

	inscrits	votants	exprimés	<b>CGT</b>	FO	CFDT	FSU
2004	3495	2695 77.11%	2546 94.47%	1216 47.76%	672 26.39%	658 25.84%	
2007	3181	2318 72.87%	2208 95.25%	<b>1004</b> <b>45.47%</b>	537 24.14%	590 26.72%	81 3.67%
	-314	-377 -4.24%	-338 +0.78%	<b>-212</b> <b>-2.29%</b>	-135 -2.25%	-68 +0.88%	+81 +3.67%

La CGT reste largement majoritaire, en 2004 elle avait fait un bon de 3,34% avec 45,47% elle reste au dessus des chiffres de 2001.

Par contre FO continue sa baisse et la CFDT malgré sa progression ne comble pas la perte de 2004.

La présence d'une liste FSU supplémentaire a modifié la répartition des voix, phénomène amplifié par une baisse de 4,24% des votants.

### ***CAP Locale AE/CEE VN/PM***

	inscrits	votants	exprimés	<b>CGT</b>	FO	CFDT	FSU
2004	3012	2395 79.52%	2269 94.73%	1069 47.11%	596 26.27%	562 24.77%	42 1.85%
2007	2758	2107 76.39%	1978 93.87%	<b>855</b> <b>43.23%</b>	485 24.52%	597 30.18%	41 2.08%
	-254	-288 -3.13%	-291 -0.86%	<b>-2142</b> <b>-3.88%</b>	-111 -1.75%	+35 +5.47%	+11 +0.23%



## MOTION

Je soussigné,..... Président du CLAS de .....

- demande que l'instruction du 24 octobre 2006 signée par la Directrice générale du personnel et de l'administration qui confirme que les principes de l'arrêté du 22 mai 1985 et de la circulaire du 26 juin 2000 sont maintenus voire consolidés, soit respectée.
- exige que dans le cadre du toilettage de l'arrêté du 22 mai 1985, la partie concernant le Président de CLAS dans l'article 31 de l'arrêté de 1985 qui stipule que celui-ci est déchargé sur sa demande de tout ou partie de ses autres tâches, conforté par la circulaire du 26 juin 2000 qui précise qu'aucun motif de refus n'est susceptible d'être opposé à la demande du Président, soit intégralement conservé dans son écriture originelle.

### Il en va de la survie des CLAS.

Fait à ..... le, .....  
Signature

### **Destinataires à la DGPA :**

Mme H. Jacquot-Guimbal - fax 01 40 81 69 20  
M F. Cazottes - fax 01 40 81 69 20  
Mme D. Varagne - fax 01 40 81 66 00

### **Copie :**

Fédération CGT de l'équipement et de l'environnement – fax 01 48 51 62 50



# Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2007

## D.G.P.A./O.S. sur la mise en place d'une C.C.P. pour les contractuels

### Article 4 (C.D.D. et C.D.I.) recrutés par la D.G.P.A.

Monsieur MALFILATRE présidait cette réunion.

#### Participation C.G.T. :

Francis COMBROUZE, Sylvain DE BIASI, Bernard SALANDRE.

#### Périmètre de la C.C.P.

361 agents seraient concernés par la mise en place de cette C.C.P. essentiellement des agents assimilés catégorie A, recrutés sur la base de l'article 4.

Le statut de la Fonction Publique, lequel prévoit ce recrutement dérogatoire en théorie – soit « lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes », soit « pour des emplois de niveau de catégorie A et dans les représentations de l'Etat à l'étranger des autres catégories, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ».

La C.G.T. a rappelé son opposition au recrutement de contractuels, a dénoncé la croissance de l'emploi précaire notamment au travers de l'utilisation de vacataires successifs pour pourvoir des postes à plein temps. Elle a demandé la plus grande transparence sur l'ensemble de ces recrutements et dénoncé les propos du chef de l'Etat préconisant le recrutement de contractuels de droit privé.

Quelques agents recrutés sur la base de l'article 5 (service à temps incomplet) seront aussi électeurs à cette C.C.P.

Les contractuels article 4 recrutés par les établissements publics sous tutelle du ministère ne sont pas concernés par la mise en place de cette C.C.P.

L'administration s'est engagée à transmettre sous 48 heures la liste des électeurs avec indication du service. La C.G.T. a aussi demandé communication de la date de recrutement.

#### Champ de compétence de la C.C.P.

En raison de la situation particulière de ces agents recrutés sans grille salariale, n'ayant pas (au moins tant qu'ils sont C.D.D.) de droit à la mobilité, qui font l'objet d'une évaluation avant le renouvellement éventuel de leur contrat, nous avons demandé que l'arrêté portant création de cette C.C.P. prévoit explicitement que celle-ci puisse être un lieu de discussion et de recours possible sur ces questions. M. MALFILATRE a affirmé que la rédaction proposée qui prévoit « une consultation sur toute question individuelle » permettait de répondre à cette préoccupation.

#### Modalités et calendrier électoraux

La D.G.P.A. avait transmis un projet de circulaire, d'une part prévoyant un dépôt des listes pour le 20 décembre 2007 et un scrutin le 8 février 2008, d'autre part comprenant des fiches pour la plupart « copier coller » d'autres textes pas adaptés à la situation concrète de cette C.C.P.

La C.G.T. a demandé à l'administration de revoir son travail. En ce qui concerne le calendrier retenu, celui-ci est à la demande de toutes les organisations syndicales, légèrement différé avec une date limite de dépôt fixée au 8 janvier, un envoi du matériel de vote par l'administration centrale entre le 17 et 22 janvier, un scrutin fixé au 21 février (1<sup>er</sup> tour).

Le vote aura lieu par correspondance pour tous les agents affectés en dehors de l'administration centrale (Arche et Tour Pascal).

#### Intégration de C.D.D. sur le R.I.N.

Une nouvelle réunion est prévue le 11 janvier à 9 h 30 avec l'ensemble des organisations syndicales (y compris celles de l'ex-écologie).

## *Compte-rendu Conseil d'administration du CGCV et de sa préparation les 9 et 10 octobre*

**La préparation s'est déroulée le 8/10 en fin d'après-midi à la fédération.**

Étaient présents Jean-Marie Rech, André Mandard avec Dominique Jardin, Patrice Paul et Claude Besenval. Carlo Capillo était excusé pour les raisons que l'on sait. Nous lui réitérons toute notre sympathie pour cette cruelle épreuve.

Dominique, comme il en avait été convenu a remis les copies des documents de ce Conseil d'administration :

**Bilan 2007** : 94% de remplissage sur l'ensemble des centres de vacances soit une progression de 3% par rapport à 2006. Ceci représente 2352 jeunes en été et 500 en hiver et pâques.

**Projet 2008** : Diminution des coûts des séjours en Corse pour les aligner sur la métropole, diminution de 7% sur les 4 quotients familiaux les + bas, offre de 2385 places au lieu de 2500 en été, réduction de séjours « long courrier », réduction d'1 activité par enfant par séjour. D'autres parts avancer sur le dossier des gamins des DOM (prix des billets d'avions ???)

► Les représentants CGT devront défendre une autre proposition tarifaire :

Réductions de 15% sur les centres de l'état, 10% sur les autres séjours en France et 5% pour l'étranger ceci pour les 4 1ers quotients, rajout de 2 quotients familiaux pour arriver à un rapport de 1 à 6 entre les familles qui paient le – et le +.

Rappel : le CGCV a en réserve une somme de 6000€/an pour aider les familles en difficulté. En 2006, 35 d'entre elles ont pu en bénéficier. Les CLAS doivent impérativement s'emparer de ces dossiers.

### *Conseil d'administration (CA) du CGCV 9 et 10 octobre.*

Pour mémoire, il s'est déroulé dans une ambiance très correcte, même si les propositions CGT concernant la politique tarifaire (ci avant) n'ont pas été retenues lors de ce CA, mais Dominique Jardin est chargé d'en calculer le coût pour le CA de novembre.

En préambule les représentants CGT se sont interrogés sur l'opportunité de la présence pendant tout le CA d'un non administrateur ni administratif officiel ??? et Stéphane a fait part du procès d'intention dont il fait l'objet par une personne « anonyme ???) au travers de son mandat au CGCV → Les membres présents lui ont témoigné de leur soutien.

Ordre du jour :

► Colloque « opérateurs publics des centres vacances » du 24 octobre au siège du MEDAD. Présence de 80 personnes. Désignation des représentants CGCV. Dominique sera présent.

► Suivi de résolutions de l'AG du 12 juin :

- Travail des commissions et C-R des responsables
- Mise à jour de la liste des correspondants du CGCV suite au « séisme » de la décentralisation au ministère → il est très difficile d'en trouver, les militants CGT doivent chercher... ; une AG de ses correspondants sera organisée en novembre. De plus, des réunions régionales seront organisées dans l'hiver, les responsables de chaque CLAS, ASCEE et SG seront invités. → Là aussi les militants CGT devront être présents. La liste des lieux de réunion et des animateurs CGCV a été faite.

- Suivi de crédits de fonctionnement et travaux 'investissement' pour les centres de l'état en 2007 et propositions 2008 : Dominique, qui en a la responsabilité, n'est malheureusement pas au courant de beaucoup de choses... *Ceci est toujours et encore fait par une autre personne qui à ce jour n'a aucune responsabilité officielle au CGCV????GROS PROBLEME qu'il faut résoudre RAPIDEMENT.* Les représentants CGT ont redit leur désapprobation sur ce mode de fonctionnement...La liste des demandes de travaux pour 2008 a été néanmoins arrêtée et il a été désigné les personnes qui doivent suivre ces dossiers ; Dominique est toujours le responsable. Concernant l'inventaire des matériels, là aussi même problème ???, pour fin novembre ce travail doit être réalisé ; Claude en est le responsable, mais ???;

► Bilan 2007 : Chaque responsable de commission a fait le bilan pour ce qui le concerne. Il est encore signalé trop d'activités proposées pour les enfants. Les taux de remplissage sont excellents. De gros soucis sur certains séjours du au manque de préparation par le directeur. Point sur les recrutements avec les personnes à ne plus reprendre ou à promouvoir...Point sur le suivi administratif qui ont amené un retard dans les payes des personnels ??? Rappel, il y a des possibilités d'embauche d'enfants et nous cherchons des volontaires pour les transports, chauffeurs...

→ Décisions pour 2008 : Suppression d'adjoint sur les camps itinérants à l'étranger, Nomination systématique d'1 Assistante sanitaire dans les centres en France, rajout d'1 animateur stagiaire dans chaque camp Itinérant en France, modification des contrats des animateurs pour en embaucher plus, doublement du nombre de stagiaires (qui seront en principe des enfants d'agents du ministère, ceux qui auront suivi la formation BAFA dispensée pendant les vacances de la Toussaint par le CGCV).

► Préparation 2008 : Plusieurs séjours sont supprimés et remplacés par d'autres pour tenir compte des observations des directeurs et administrateurs ainsi que celles de la DGPA .  
*Pour mémoire en moyenne, un séjour en France coûte 34€ alors qu'à l'étranger il revient à 16€/J/enfant. Avec le transport par avion, les séjours ont sensiblement le même coût et le CGCV leur donne l'occasion de voire autre chose.*

Les représentants CGCV, comme il en avait été convenu lors de la réunion préparatoire, ont amené la réflexion sur les séjours à destination trop onéreuse telles que ceux des USA. Après discussion, La Floride est supprimée et remplacée. Un autre sujet a été abordé par la CGT ; c'est le problème des enfants des DOM, TOM qui ne peuvent pas, faute au coût du transport venir en « colo », alors que nous sommes au ministère des transports ??? Cette question doit de nouveau être débattu avec la DGPA , au CCAS...

► Point sur les personnels : Beaucoup de modifications ??? des départs,des arrivées, encore d'autres de prévues...ce qui pose quand même problème pour le suivi des affaires. Concernant les gardiens, le cas du centre de Pierrefitte n'est pas réglé, les copains de la CAP (agents) du Loiret ont à trouver rapidement une solution.

► Communication : Le CGCV n'est toujours pas relié par le biais d'INTRANET au sein des services du ministère ??? ce qui pose des problèmes d'information, malgré de nombreux échanges avec la DGPA.

► Journées rencontre des 13 et 14 octobre avec les directeurs à Pierrefitte : Mise au point des thèmes pour les « ateliers » et répartition du travail pour les administrateurs présents.

► Point sur les séjours de Toussaint, Février et Pâques : Pas de gros problème si ce n'est ceux du transport SNCF qui essaient de supprimer les voyages « GROUPE », c'est un comble ???

► Budget : Bilan provisoire 2007 : la consommation des budgets alloués dans les centres varie de 73 à 102%. Les directeurs confirment qu'au CGCV, ils ont les moyens de faire fonctionner correctement leur colo. A l'état actuel, le budget global devrait être équilibré.

Préparation 2008 : proposition d'augmentation du budget alimentation (5,50€/J/enfant), de celui activités (120€/J/enfant), réduction d'1 activité/séjour/enfant.

Recettes : Proposition d'aligner les tarifs de la Corse sur ceux de la métropole, baisse de 5 à 7% des 4 1ers quotients. *La CGT a fait les propositions vues en préparation à la Fédé. OK étude à faire avant fin novembre pour le prochain CA → Dominique l'a préparé.*

Bilan location des centres hors vacances : En 2007, 30000€ de plus qu'en 2006 ??

Mécénat : Il n'y a pas le choix, il le faut. Recherche de sponsors et voire pour augmentation des subventions aux habituels (BFM, bâti paume, UCPA..)

Catalogues : Voire si possibilité réduction nombre de pages, qualité du papier et nombre exemplaires ?

► Dossiers divers : Réunion DGPA/Fédés le 23 octobre ; Pour mémoire elle a été reportée car Mme Jacquot-Guimbal a des dossiers...plus importants à régler ???

Patrimoine social immobilier : là aussi réunion prévue avec la DGPA, même chose qu'avant ???

Charte des mini-séjours : modification d'1 article (CCAS)

Situations des comptes : économat des séjours d'été terminés ; quelques litiges avec des directeurs, certains nécessiteront l'intervention de l'avocat.

Familles : encore quelques retards, mais moins que d'habitude

Prestataires : presque tous réglés

Pas de litiges commerciaux

Subventions 2008 ?????

Calendrier de divers réunions et commissions. A ce jour certaines dates ont déjà changées telles que le CA du 13 novembre et l'AG des correspondants du 14 novembre, **faute à ces C...de travailleurs qui se battent pour conserver ce que nos aînés ont obtenu ???**

*Pour les administrateurs CGT*  
**C. Besenval**

## Déclaration d'André MANDARD, lors de l'assemblée générale des correspondants du C.G.C.V., le 28 novembre 2007

---

Bonjour à toutes et à tous,

Je voudrais vous dire tout d'abord ma satisfaction d'être parmi vous. Nous vivons une période extrêmement tendue qui engendre un mal vivre de nombreux agents de notre ministère.

Les bouleversements sans précédents dans l'histoire du Ministère de l'Equipement génèrent de fortes inquiétudes quant au devenir même de nos missions.

Les réformes engagées par l'Etat, la paupérisation des agents de la fonction publique et particulièrement ceux de notre ministère ne font qu'accentuer le malaise ambiant.

Dans ce cadre, l'action sociale ne doit pas faire office de pompier de service, ni être considérée non plus comme un palliatif aux insuffisances salariales.

L'action sociale est un droit. Chaque agent, actif ou retraité, doit pouvoir en bénéficier selon ses besoins.

L'action sociale est un pilier que nous devons, nous tous, consolider et rendre indestructible. Cela passe indubitablement par la sauvegarde des acquis gagnés au début des années 80. Nos instances, le C.C.A.S. et les C.L.A.S., originales dans la fonction publique, créées en 1985 afin d'améliorer les moyens d'animation et de coordination, mais aussi financiers de l'action sociale, en donnant un plus grand rôle aux partenaires sociaux et notamment aux organisations syndicales, sont et seront à protéger sans relâchement.

Le C.G.C.V. créé en 1947 a fait la preuve depuis 60 ans de son utilité publique. Sa pérennité à moyen terme ne semble pas être remise en cause. Nous avons avec les organisations syndicales travaillé pour qu'il en soit ainsi. Je regrette vivement, comme vous, qu'un représentant de la D.G.P.A. ne puisse vous le confirmer de vive voix aujourd'hui. Une rencontre entre la D.G.P.A. et les fédérations syndicales, d'ici la fin de l'année, devrait officialiser cette assurance qui permettra de poursuivre de façon prospective et sereine. C'est ce que j'ai demandé, encore une fois ce matin à la D.G.P.A.

L'organisme unique de notre ministère qui permet à plus de 3000 enfants de partir en vacances tous les ans, doit pouvoir continuer à se développer mais aussi à évoluer en prenant encore mieux en compte les vérités sociales et les besoins des agents, dont une forte majorité ont des revenus modestes. Dans un contexte de diminution importante des effectifs, comme pour les Présidents de C.L.A.S. dont l'insuffisance de décharges d'activités ne permettrait pas d'exercer pleinement leurs mandats, l'absence de pérennité de la fonction de correspondant du C.G.C.V., serait préjudiciable à la continuité de cette mission. Là aussi, la D.G.P.A. doit mettre en place des dispositions qui permettent à tous ceux qui s'engagent d'évoluer dans de bonnes conditions.

Début 2008, les Présidents de C.L.A.S. seront destinataires d'une nouvelle charte concernant les séjours courts et séjours de vacances, proposés par les C.L.A.S. Elle définit le cadre réglementaire, l'organisation des séjours et leurs financements. Une nouvelle grille de quotients familiaux pourra servir de référence quant à la participation des familles.

Je tiens à remercier toute l'équipe du C.G.C.V. et vous chers correspondants, maillons indispensables dans la chaîne de fonctionnement. Je peux vous assurer de mon soutien indéfectible pour protéger le C.G.C.V. et l'aider à élever plus haut ses valeurs.

Vive l'action sociale ! Vive le C.G.C.V.



## MACIF - CGT LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

**Notre engagement : faciliter l'action militante  
et améliorer les conditions sociales**

La Macif s'engage à vos côtés dans votre vie syndicale pour défendre tous les militants, assurer votre syndicat, votre comité d'entreprise et gérer votre trésorerie.

La Macif vous apporte des solutions collectives performantes et sur mesure dans les domaines de la prévoyance, de la santé, de l'épargne salariale et des retraites.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9  
Tél. : 05 49 09 44 90